

Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue à huis clos par visioconférence le 7 juin 2021, à 19h30, et à laquelle étaient présents le maire Michel Lafrance et les membres du conseil suivants :

Mesdames les conseillères Dominique Parent et Lynda Graham et messieurs les conseillers Daniel Martin et André Forest.

Étaient également présents messieurs Pascal Smith, directeur général, Louis Pilon, directeur général adjoint | relations avec les citoyens, Jonathan Fortin, greffier et directeur des affaires juridiques, et madame Suzanne Lessard, trésorière, et messieurs Claude Théberge, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et monsieur Bruno Chrétien, CGA vérificateur de Raymond Chabot Grant Thornton.

Était absente : madame la conseillère Patricia Lefèvre.

Poste #4 vacant.

2021-06-229

ADOPTION DU SECOND PROJET DE PPCMOI ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE CIDRERIE, SUR LE LOT 4 848 137, SIS AU 10, RUE DU CIMETIÈRE (2021-10006)

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à permettre l'occupation du bâtiment situé au 10, rue du Cimetière, lot 4 848 137, dans le but d'aménager une cidrerie;

CONSIDÉRANT QUE Cidrerie Turbulence projette d'aménager des installations industrielles au 10, rue du Cimetière afin de produire du cidre de pomme;

Localisation



CONSIDÉRANT QUE Cidrerie Turbulence a retenu ce site après un an de recherche toujours à Sutton, pour y trouver un local qui correspond à ses impératifs de production;



Bâtiment actuel

Extrait du procès-verbal

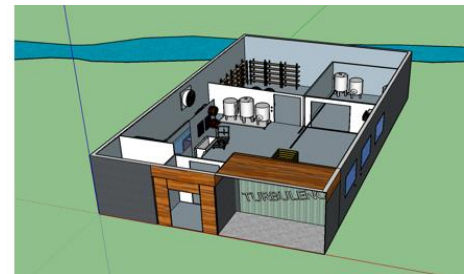
À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue à huis clos par visioconférence le 7 juin 2021, à 19h30, et à laquelle étaient présents le maire Michel Lafrance et les membres du conseil suivants :

Mesdames les conseillères Dominique Parent et Lynda Graham et messieurs les conseillers Daniel Martin et André Forest.

Étaient également présents messieurs Pascal Smith, directeur général, Louis Pilon, directeur général adjoint | relations avec les citoyens, Jonathan Fortin, greffier et directeur des affaires juridiques, et madame Suzanne Lessard, trésorière, et messieurs Claude Théberge, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et monsieur Bruno Chrétien, CGA vérificateur de Raymond Chabot Grant Thornton.

Était absente : madame la conseillère Patricia Lefèvre.

Poste #4 vacant.



Projet

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est assujettie au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220*;

CONSIDÉRANT QUE le projet se situe en zone C-07 où l'usage « industriel léger » n'est pas autorisé;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à permettre d'exercer l'usage « industrie d'aliments et de boissons » qui correspond à la classe d'usage I102, tout en excluant ce qui concerne le tabac mentionné dans le *Règlement de zonage numéro 115-2*;

CONSIDÉRANT QUE le projet est dérogoratoire au *Règlement de zonage numéro 115-2*;

CONSIDÉRANT toutefois que le projet est conforme aux dispositions de l'article 7.1.2 du plan d'urbanisme eu égard aux usages commerciaux autorisés en affectation urbaine 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le développement de l'activité agroalimentaire de Sutton, notamment après des projets similaires de Broûerie Sutton et À l'Abordage;

CONSIDÉRANT QUE le site est desservi en aqueduc mais pas en collecte et traitement des eaux usées (égout);

CONSIDÉRANT QUE Cidrerie Turbulence s'engage à opérer la cidrerie en conformité à tous les règlements provinciaux et municipaux applicables et en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte des dispositions à approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'une consultation écrite portant sur les objets du projet et les conséquences de son adoption a eu lieu du 12 au 27 mai 2021, le tout conformément aux décrets et arrêtés ministériels adoptés dans le cadre de la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a reçu aucun commentaire dans le cadre de la consultation écrite.

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du PPCMOI 2021-10006 a été adopté à la séance ordinaire du 3 mai 2021, et ce, conformément à la résolution numéro 2021-05-179;

Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue à huis clos par visioconférence le 7 juin 2021, à 19h30, et à laquelle étaient présents le maire Michel Lafrance et les membres du conseil suivants :

Mesdames les conseillères Dominique Parent et Lynda Graham et messieurs les conseillers Daniel Martin et André Forest.

Étaient également présents messieurs Pascal Smith, directeur général, Louis Pilon, directeur général adjoint | relations avec les citoyens, Jonathan Fortin, greffier et directeur des affaires juridiques, et madame Suzanne Lessard, trésorière, et messieurs Claude Théberge, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et monsieur Bruno Chrétien, CGA vérificateur de Raymond Chabot Grant Thornton.

Était absente : madame la conseillère Patricia Lefèvre.

Poste #4 vacant.

CONSIDÉRANT la recommandation unanimement favorable du CCUDD émise lors de la séance extraordinaire du 20 avril 2021, sous le numéro de résolution 21-04-062;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par Dominique Parent

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220*, le second projet de PPCMOI relative à l'occupation d'une partie du bâtiment situé au 10, rue du Cimetière, dans le but d'effectuer la fermentation des produits de la pomme pour la production de cidre.

D'AUTORISER l'usage industriel léger I102 « industrie d'aliments et de boissons », notamment l'usage « cidrerie », aux conditions suivantes applicables sur le site :

1. Assujettir le projet aux autorisations gouvernementales et municipales relativement au traitement, à la valorisation, et l'élimination des déchets industriels avant le début des opérations, de même que les eaux ménagères et usées conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, chapitre Q.2- R.22*;
2. Interdire l'entreposage extérieur;
3. Autoriser parmi les usages mixtes autorisés dans la zone, l'usage « entreposage », sans que la superficie totale brute soit supérieure à 20 % de la superficie de plancher habitable;
4. Déposer un projet d'aménagement paysager en façade avant, incluant l'accès à la cour latérale droite;
5. Toute transformation extérieure aura pour effet de retirer l'aire de chargement en façade avant;
6. Le stationnement en façade avant est interdit sauf pour les vélos;

et lorsque le bâtiment sera raccordé au réseau de collecte des eaux usées de la ville, les usages et conditions suivantes s'appliqueront :

7. Autoriser la vente au comptoir pour un maximum de 10 % de la superficie de plancher, la dégustation et la vente de produits sur place et une terrasse extérieure, cette dernière étant aménagée en cour latérale pour un maximum de 30 clients;
8. Autoriser une terrasse en marge latérale droite.

Adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme
Donné à Sutton, Québec
Ce 9^{ième} jour du mois de juin 2021



Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue à huis clos par visioconférence le 7 juin 2021, à 19h30, et à laquelle étaient présents le maire Michel Lafrance et les membres du conseil suivants :

Mesdames les conseillères Dominique Parent et Lynda Graham et messieurs les conseillers Daniel Martin et André Forest.

Étaient également présents messieurs Pascal Smith, directeur général, Louis Pilon, directeur général adjoint | relations avec les citoyens, Jonathan Fortin, greffier et directeur des affaires juridiques, et madame Suzanne Lessard, trésorière, et messieurs Claude Théberge, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et monsieur Bruno Chrétien, CGA vérificateur de Raymond Chabot Grant Thornton.

Était absente : madame la conseillère Patricia Lefèvre.

Poste #4 vacant.

Greffier